

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 1er octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 24 septembre 2012

2012 DASES 515 G Participations aux budgets de fonctionnement des Espaces Solidarité Insertion (ESI)

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 262-1 et suivants ;

Vu la convention du 7 juin 2007 conclue entre le Département de Paris, l'Etat et la Régie Autonome des Transports Parisiens relative au dispositif des "Espaces Solidarité Insertion" ;

Vu les conventions du 7 janvier 2010 respectivement conclues entre le Département de Paris et les associations "Œuvres de la Mie de Pain", "Aux Captifs, la Libération", "Centre d'Action Sociale Protestant", "Halte Aide aux Femmes Battues" et "Aurore", avec la "Fondation de l'Armée du Salut", avec le "Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris" (CAS-VP), et avec le groupement d'intérêt public "Samusocial de Paris" relatives au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 1er octobre 2010 conclue entre le Département de Paris et l'association "Emmaüs" relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 31 décembre 1998 conclue entre le Département de Paris et le "Samusocial de Paris" relative aux modalités de participation du Département au budget de fonctionnement du groupement d'intérêt public ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose de fixer le montant total des participations allouées par le Département de Paris aux budgets de fonctionnement des Espaces Solidarité Insertion (ESI) à 3.635.723 euros pour l'année 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les participations allouées, au titre de l'année 2012, par le Département de Paris aux gestionnaires des "Espaces Solidarité Insertion" sont fixées de la manière suivante :

Fondation de l'Armée du Salut - 60 rue des Frères Flavien (20e) :

ESI "Espace Saint Martin" : 304.263 euros, pour une ouverture six jours sur sept (alternance hebdomadaire entre une ouverture cinq jours sur sept et une ouverture sept jours sur sept)

ESI "La Maison du Partage" : 282.177 euros, pour une ouverture six jours sur sept (alternance hebdomadaire entre une ouverture cinq jours sur sept et une ouverture six jours sur sept)

Aurore - 1-3 rue Emmanuel Chauvière (15e) :

ESI "Halte Femmes" : 260.440 euros pour une ouverture sept jours sur sept

ESI "Halte Paris Lyon/Mazas" : 285.745 euros pour une ouverture sept jours sur sept

Aux Captifs, la Libération - 60 rue de Rome (8e) :

ESI "Chez Monsieur Vincent" : 178.161 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

Centre d'Action sociale Protestant (CASP) - 20 rue Santerre (12e) :

ESI "La Maison dans la Rue" : 249.257 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris - 5, boulevard Diderot (12e) :

ESI "Centre de vie René Coty" : 181.673 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

ESI "Halle Saint Didier" : 262.862 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

Emmaüs - 32 rue des Bourdonnais (1er) :

ESI "Agora" : 275.977 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

ESI "Boutique Solidarité Bichat - La Maison dans la Rue" : 203.677 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

"ESI Familles" : 200.000 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

ESI "La Maison du 13e" : 186.708 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

Halte Aide aux Femmes Battues (HAFB) - 17, rue Mendelssohn (20e) :

ESI "Espace Solidarité" : 183.559 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

Les Œuvres de la Mie de Pain - 18 rue Charles Fourier (13e) :

ESI "L'Arche d'Avenirs" : 349.956 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

GIP "Samusocial de Paris" - 35 avenue Courteline (12e) :

ESI "La Maison dans le Jardin" : 231.268 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits d'insertion inscrits au chapitre 017, rubrique 561, nature 6568, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012 et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.